



## Vente voiture suite décès

-----  
Par Jennifer226

Bonjour,  
J'ai une question mon père est décédé.  
Es ce que nous avons des droits avec ma s?ur sur la vente d'un véhicule.  
Notre mère est toujours en vie.  
La carte grise porte les 2 noms.  
Ma mère est en conducteur principal et mon père en second.  
Merci infiniment pour votre retour.  
Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.  
Le véhicule est-il déjà attribué à un des héritiers ou bien est-il en indivision ?  
Que dit le notaire?  
NB : la carte grise n'est pas un titre de propriété.